

Attestation

Le soussigné Mr GUENA Morad,
gérant de la sté 209 POULET, atteste par
la présente que ma sté de Restauration
Rapide ne vend et ne vendra pas de boissons
alcoolisées, les seules boissons vendues sont
jus, eau, café, thé. Par conséquent je n'ai
pas de licence n°4 pour débit de boissons
alcoolisées.

le 21/09/2023

A Gaussemville

